

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 septembre 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/09/2021

Présents : 18

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Dont Présents non votants : 1

Représentés : 1

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Daniel ROGER

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Représentés: Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS

Abstentions: 0

Présents non votants : Séverine SAUR

Excusés: Daniel BARTHES, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacqueline MARKOVIC, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Élaboration des Contrats Opérationnels de Mobilité par la Région Occitanie

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la Région est devenue par substitution AOM locale (Autorité Organisatrice des Mobilités) du fait que les communautés de communes ont fait le choix de ne pas se saisir de cette compétence.

Le rôle de la Région comme chef de file de la mobilité est renforcé pour assurer la coordination à l'échelle de chaque bassin de mobilité arbitré politiquement et couvrant une ou plusieurs intercommunalités.

Outils de la coopération, des « contrats opérationnels de mobilité » à durée libre seront définis pour chaque bassin avec ces mêmes partenaires, rejoints par les gestionnaires de gares et pôles d'échanges et tous les partenaires intéressés.

La concertation sera assurée grâce aux « comités de partenariat » qui seront créés pour faire travailler ensemble tous les acteurs concernés par la mobilité : il devra être consulté avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire, sur la qualité des services et de l'information.

La Région Occitanie souhaite donc identifier les acteurs moteurs pour mener une réflexion de planification en vue d'établir les Contrats Opérationnels de Mobilité à l'échelle des bassins de mobilité.

Le périmètre du syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, incluant les quatre communautés de communes adhérentes, est identifié au sein du bassin de mobilité regroupant également la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée, la Communauté de communes La Domitienne et Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée.

Dans ce cadre, la Région Occitanie propose notamment des micro-missions thématiques de concertation qui pourront être menées afin de hiérarchiser les actions du territoire selon l'analyse des enjeux et des besoins identifiés. La co-élaboration des Contrats Opérationnels de Mobilité permettra d'introduire des documents de cadrage, de planification ou même de contractualisation.

.../...

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des réflexions menées notamment au sein du groupe de travail sur la ligne Béziers Neussargues pour l'aménagement des dessertes BUS/TER et le développement du ferroviaire, du suivi des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) des communautés de communes Les Avant-Monts et Grand Orb et plus globalement des enjeux sanitaires, sociaux et touristiques du territoire liés à la mobilité.

Afin de manifester la volonté du territoire de contribuer au « Comité de partenaires » du bassin de mobilité et ainsi inscrire le Pays Haut Languedoc et Vignobles comme référent local pour l'élaboration du futur Contrat Opération de Mobilité, le Syndicat mixte a adressé un courrier à Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- l'autoriser à participer au « Comité des partenaires » en tant que référent territorial pour le compte des quatre Communautés de communes ;
- l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité autorise le Président à :

- participer au « Comité des partenaires » en tant que référent territorial pour le compte des quatre Communautés de communes ;
- signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers le 28 septembre 2021.

Le Président,

Jean ARCAS.

